

**Céline BRUNET-BECK**

**Sébastien ARBAUD**

18, avenue Alexandre Bottin - 06260 PUGET-THENIERS

Tél : 04 93 05 00 13 / Fax : 04 93 05 11 49

@ : arbaud.brunet-beck@notaires.fr



Etude équipée de la Visio - n°9003728

**Notaires**

# Pièces à fournir dans le cadre d'une VENTE

Madame, Monsieur,

Vous nous avez confié le soin de rédiger votre acte ou compromis de vente. Nous vous remercions de votre confiance.

Pour nous permettre de mener notre mission à bien, nous vous invitons à nous retourner dès que possible le questionnaire d'état civil (disponible sur le site) et les documents utiles ci-après, en fonction de la situation de l'immeuble. Même si certains éléments étaient connus de l'étude, nous vous invitons à les répéter pour confirmer leur actualité.

## - Pièces à fournir.

- Etat civil :
- Copie carte d'identité
- Votre adresse et votre profession
- Contrat de mariage
- Contrat de pacs
- Jugement de divorce/séparation de corps
- Si commerçant/artisan/dirigeant de société : Kbis

## - Immeuble :

### Dans tous les cas :

- Titre de propriété (sauf titre à l'étude, dans ce cas ne fournir uniquement que la date de l'acte)
- (Si existant) plan de bornage
- Si bien vendu loué : copie du bail et de l'état des lieux
- Copie de la dernière taxe foncière
- Pour les biens situés en lotissement : copie du règlement et du cahier des charges.
- Diagnostics : le diagnostiqueur vous indiquera ceux nécessaires
- Electricité
- Gaz
- Plomb
- Termites (selon localité)
- Mesurage Carrez
- Amiante
- Performance énergétique
- Audit énergétique (si nécessaire)
- Si assainissement individuel (fosse septique) : diagnostic assainissement

- Si assainissement collectif : contrôle par les services de la commune ou la Régie des eaux

Si travaux depuis moins de 10 ans :

- Permis de construire ou déclaration préalable
- Liste et facture des artisans et garantie décennale correspondante
- Si existante : assurance dommage ouvrage
- Déclaration d'achèvement
- Certificat de conformité des travaux avec attestation de non recours (Mairie)

Si appartement :

- Règlement de copropriété
- Copie des trois dernières assemblées générales
- Descriptif des changements de distribution dans l'appartement.

Merci également de nous renseigner sur les points suivants :

Le logement est-il équipé :

- D'un détecteur de fumée
- D'une chaudière (ou quel type de chauffage)
- D'un broyeur type sanibroyeur
- D'une cheminée (facture de ramonage à fournir)
- D'une climatisation
- De la fibre optique
- D'un forage
- De panneaux photovoltaïques
- D'une citerne
- D'un système de récupération des eaux de pluie
- La superficie au sol et habitable du bien.

Toutes ces informations devant aujourd'hui apparaître dans l'acte pour la bonne information de l'acquéreur.

Si une quelconque difficulté se présentait, nous restons à votre disposition.